

Bonjour M. Ménard,

Suite à votre demande à propos de la procédure d'ancrage dans le Saguenay en hiver voici comment nous procédons.

La couverture de glace à pleine largeur du Saguenay commence un peu en amont de l'île St-Louis. Pour les derniers 30 milles nautiques du voyage vers Grande-Anse, une escorte avec brise-glace est nécessaire. Le navire suit à distance le brise-glace dans le sillon de glace brisée, concassée. Si pour une quelconque raison un arrêt du navire est nécessaire, nul besoin de jeter l'ancre comme on le ferait en eau libre. Le navire est emprisonné dans la glace et il est impossible de repartir de cette position sans l'aide du brise-glace. Au niveau des définitions de voyage entre l'Administration de pilotage des Laurentides et nous, cet arrêt est considéré un ancrage même si l'ancre est toujours en position dans l'écubier. Cet arrêt est sécuritaire et sous la supervision des pilotes à bord du navire.

J'espère que cette réponse répond à vos interrogations

Contactez-moi en tout temps si d'autres précisions étaient nécessaires.

Salutations

Yves Plourde

